



Charlesbourg, le 5 juin 1997

A V I S

À TOUS LES FOURNISSEURS

AJOUT DE DONNÉES AU PLAN DE MORCELLEMENT PROJÉTÉ (PMP) Version 3.2 des Instructions pour la réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale

Dans la version 3.2 des Instructions, l'énumération des données devant apparaître au plan de morcellement projeté (PMP) est incomplète suite à une omission. On doit donc y ajouter les données suivantes :

- périmètre des anciens lots et parties d'anciens lots ;
- identification cadastrale de ces anciens lots et parties d'anciens lots ;
- odonymie et toponymie hydrique.

Dans la version précédente (V3.1), ces mêmes données faisaient partie intégrante du plan de morcellement actuel (PMA) alors que le PMP était décrit comme un document issu du PMA. Or, avec l'abandon du PMA, ces données auraient normalement dû être ajoutées à celles du PMP.

(Avis 97-21)

